

Nouvelle répression d'une manifestation syndicale

Genève-Paris, le 9 octobre 2008. L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) et de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), a été informé de nouveaux actes de répression lors d'une manifestation syndicale, le 7 octobre 2008.

Le 7 octobre 2008, six syndicats mauritaniens - l'Union des travailleurs de Mauritanie (UTM), la Confédération générale des travailleurs de Mauritanie (CGTM), la Confédération libre des travailleurs de Mauritanie (CLTM), l'Union des syndicats libres de Mauritanie (USLM), l'Union nationale des travailleurs de Mauritanie (UNTM) et la Confédération nationale des travailleurs de Mauritanie (CNTM) - ont annoncé qu'ils maintenaient leur appel à une manifestation pacifique à Nouakchott afin de célébrer la Journée mondiale en faveur du travail décent, malgré l'interdiction par la junte militaire de toute manifestation. Environ une heure après le début de la manifestation, les autorités ont commencé à jeter des gaz lacrymogènes contre les manifestants et à les frapper avec des matraques. Une vingtaine de manifestants auraient été blessés.

L'Observatoire rappelle que ces syndicats n'ont eu de cesse d'appeler au retour de l'ordre constitutionnel et au retour de la démocratie depuis le coup d'État militaire du 6 août 2008 qui a renversé le Président mauritanien Sidi Ould Cheikh Abdallahi. L'Observatoire rappelle que, le 19 août 2008, une manifestation pacifique de syndicalistes exprimant ces mêmes revendications avait déjà été réprimée par la force^[1].

L'Observatoire condamne avec la plus grande fermeté la répression de cette manifestation pacifique qui sanctionne l'exercice par des défenseurs des droits de l'Homme de leur droit à “promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales”, conformément à la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1998. L'Observatoire condamne également le recours à la force pour disperser les manifestations pacifiques d'opposition au coup d'Etat et appelle la junte militaire à respecter les libertés de réunion et de manifestation pacifiques.

Par ailleurs, l'Observatoire prie la junte mauritanienne de cesser tout acte de répression à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme et de se conformer aux dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, ainsi que de se conformer, en toutes circonstances, aux instruments internationaux et régionaux de protection des droits de l'Homme.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

OMCT : Delphine Reculeau : + 41 22 809 49 39

FIDH : Gaël Grilhot / Karine Appy : + 33 1 43 55 25 18

[1] Cf. communiqué de presse de l'Observatoire diffusé le 22 août 2008.

L'OMCT a son siège à Genève, en Suisse. Elle coordonne le réseau SOS-Torture composé de 282 organisations régionales et internationales dans 93 pays sur cinq continents.

Contact : omct@omct.org